

Le financement des universités et la vitalité linguistique des communautés de langue officielle au Canada.

1.0 Introduction

La présence d'institutions universitaires offrant des cours ou programmes en langue minoritaire est susceptible de favoriser l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle de multiple façons; par exemple, en permettant à ses membres d'acquérir une formation et des connaissances dans leur langue maternelle, bref en permettant de contrecarrer la langue dominante comme unique langue de formation des élites économiques et scientifiques.

La Commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, a exposé quel buts devraient être visés par le gouvernement canadien en matière d'éducation dans une allocution devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles: « l'accès, la qualité et la continuité¹ » pour tous les niveaux, de la petite enfance au niveau postsecondaire. Elle a précisé: « L'égalité en matière d'éducation, c'est bien plus que l'égalité d'accès. C'est assurer tout au long du cheminement scolaire les conditions – et le financement – qui garantissent des résultats égaux pour les deux communautés de langue officielle. » Au cours de ce texte, nous chercherons à vérifier s'il y a égalité de financement au niveau universitaire entre les groupes linguistiques anglophones et francophones au Canada. Nous utiliserons le niveau de financement des institutions comme indicateur de l'étendue et de la diversité des programmes offerts.

Une étude importante conduite par le sociologue Raymond Breton² de l'université de Toronto dans les années soixante avait démontré que la « complétude institutionnelle », soit l'étendue du réseau d'institutions d'une communauté, influait sur le degré et la vitesse d'intégration des membres de cette communauté à une communauté d'accueil. Un réseau d'institutions bien développé fera en sorte que les membres d'une communauté s'intégreront peu ou lentement à la communauté d'accueil et vice-versa. En appliquant ce modèle aux communautés minoritaires au Canada, il semble logique de penser que la présence d'institutions universitaires destinées aux minorités linguistiques dans les provinces canadiennes influera sur l'assimilation linguistique des membres de cette minorité à la majorité. Une étude datant de 1989³ avait d'ailleurs notée que la communauté francophone d'Edmonton identifiait la faculté Saint-Jean, un collège universitaire francophone, comme son appui principal. L'offre de programmes universitaires en français est également susceptible d'influer sur le taux de diplomation des francophones; c'est l'offre des programmes en français qui crée la demande pour ceux-ci plutôt que l'inverse. Une plus grande offre de programmes en français conduit également à une plus grande participation des francophones aux études supérieures⁴.

Or, les universités de langue française sont peu nombreuses au Canada. La grande majorité se retrouve au Québec et la part congrue est saupoudrée dans les autres provinces, malgré la présence de minorités francophones parfois substantielles dans certaines de celles-ci. Certaines provinces, telles que l'Ontario et l'Alberta, financent des institutions bilingues offrant seulement une partie des cours ou certains programmes en français. D'autre, comme la Colombie-Britannique, ne financent aucune institution ou programme en langue française. En comparaison, les anglo-québécois ont accès à trois universités de langue anglaise au Québec. Le niveau de financement des institutions universitaires minoritaires est un indicateur qui permet de juger de l'étendue et de la diversité des programmes offerts. La « complétude institutionnelle », dans ce cas, peut être considérée comme le niveau de financement accordé à ces institutions, niveau qui reflète à la fois la présence ou l'absence d'institutions et la diversité de programmes offerts.

Le sous-financement des universités minoritaires n'est vraisemblablement pas sans conséquences. Il est intéressant d'explorer le lien entre « complétude institutionnelle », i.e. financement des universités et 1) vitalité linguistique des

¹ « Notes pour une comparaison devant le comité sénatorial permanent des langues officielles », Dyane Adam, Commissaire aux langues officielles, 21 mars 2005.

² Raymond Breton, « Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants », *The American Journal of Sociology*, Vol. 70, No. 2, Sept. 196, 193-205.

³ Tardif, C. et F. McMahon, « Les francophones et les études postsecondaires », *Canadian Journal of Higher Education*, vol. 19, no 3, 1989, pp. 19-28.

⁴ Normand Frénette et Saeed Quazi, « Some long term lessons from minority language education in Ontario », *Canadian Journal of Higher Education*, Vol. No, 1999.

communautés, c'est-à-dire assimilation à la langue dominante et 2) taux de diplomation, pour chercher à savoir s'il existe une corrélation entre le financement et ces deux derniers facteurs. C'est ce que nous ferons tout au long de cet article.

2.0 Les communautés linguistiques au Canada

Le tableau 1 présente des données portant sur la langue maternelle tirées du recensement de 2001. On y fait le décompte du nombre de francophones et d'anglophones ainsi que leur poids en pourcentage dans la population totale de chaque province canadienne.

Tableau 1 : Population selon la langue maternelle pour chaque province⁵.

Province	Population totale	Anglais	Français	Pourcentage anglais (%)	Pourcentage français (%)
Québec (Qc)	7 125 580	599 797	5 816 363	8,4	81,6
Nouveau-Brunswick (N-B)	719 715	468 365	239 415	65,1	33,3
Ontario (Ont)	11 285 550	8 099 663	513 797	71,8	4,5
Nouvelle-Ecosse (N-É)	897 570	835 610	35 450	93,1	3,9
Alberta (Alb)	2 941 150	2 409 065	62 865	81,9	2,1
Manitoba (Man)	1 103 695	838 372	46 167	75,9	4,2
Terre-Neuve (T-N)	508 075	500 232	2 347	98,4	0,5
Ile-du-Prince-Edouard (IPE)	133 385	125 435	5 890	94,0	4,4
Saskatchewan (Sask)	963 150	826 607	18 772	85,8	1,9
Colombie-Britannique (C-B)	3 868 875	2 869 068	59 862	74,1	1,5
Canada	29 639 030	17 633 505	6 803 285	59,5	22,9

Il y avait donc 599 797 anglo-québécois et 986 922 francophones hors-Québec en 2001.

Tableau 2: Population selon la langue d'usage⁶ pour chaque province.

Province	Anglais	Français	Pourcentage anglais (%)	Pourcentage français (%)
Québec (Qc)	761 175	5 942 925	10,7	83,4
Nouveau-Brunswick (N-B)	497 060	217 815	69,1	30,3
Ontario (Ont)	9 438 463	309 467	83,6	2,7
Nouvelle-Ecosse (N-É)	864 930	19 820	96,4	2,2
Alberta (Alb)	2 700 225	20 835	91,8	0,7
Manitoba (Man)	991 887	20 942	89,9	1,9
Terre-Neuve (T-N)	504 187	997	99,2	0,2
Ile-du-Prince-Edouard (IPE)	129 997	2 817	97,5	2,1
Saskatchewan (Sask)	920 805	4 815	95,6	0,5
Colombie-Britannique (C-B)	3 310 935	17 205	85,6	0,4
Canada	20 119 665	6 557 640	67,9	22,1

Il y avait donc 761 175 anglo-québécois et 614 715 francophones hors-Québec en 2001 selon la langue d'usage. 161 378 personnes ont adopté l'anglais et 126 562 personnes ont adopté le français comme langue parlée à la maison au Québec tandis que 372 207 personnes ont fait un transfert linguistique parmi les francophones hors-Québec (soit un taux d'assimilation de 37,7%). Globalement, le bilan des substitutions donne 2,48 millions de personnes de langue maternelle tierce ayant adopté l'anglais comme langue d'usage à la maison dont 245 645 francophones. Ce portrait rapide de la situation permet de constater que l'anglais recrute des locuteurs au Canada tandis que le français en perd.

⁵ Les doublons, c'est-à-dire les répondants déclarant à la fois l'anglais et le français comme langue maternelle sont répartis moitié-moitié. Les données sont arrondies. Le total peut donc différer de la somme de ses parties.

⁶ Il s'agit de la langue parlée le plus souvent à la maison.

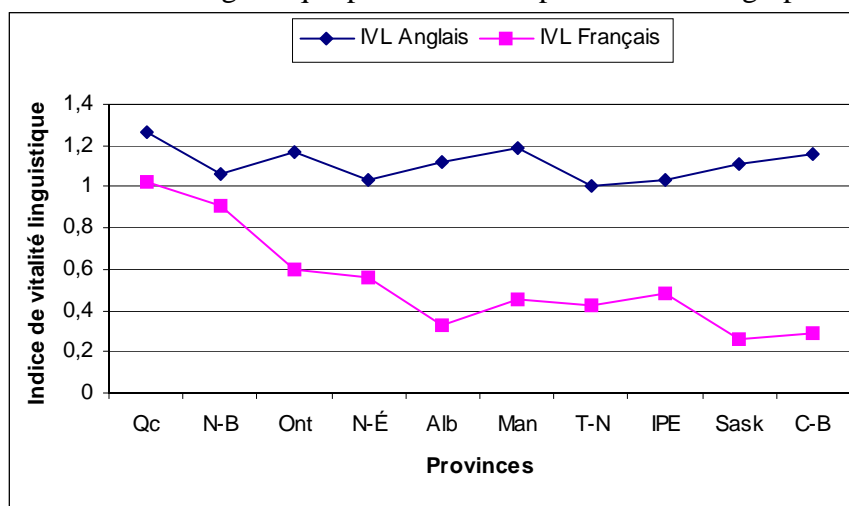
A partir des tableaux 1 et 2, nous pouvons calculer l'indice de vitalité linguistique (IVL) pour chaque province. Il s'agit simplement, pour chaque groupe linguistique, de diviser le nombre de locuteurs langue d'usage par le nombre de locuteurs langue maternelle. L'indice de vitalité linguistique est une façon simple et élégante de représenter la persistance linguistique des locuteurs natifs ainsi que le pouvoir d'attraction d'une langue. Un quotient d'IVL inférieur, égal ou supérieur à 1 indique une vitalité faible, moyenne ou forte, c'est-à-dire que le groupe linguistique perd, conserve ou gagne des locuteurs.

Tableau 3: Indice de vitalité linguistique (IVL) selon le groupe linguistique pour chaque province.

Province	IVL Anglais	IVL Français
Québec (Qc)	1,27	1,02
Nouveau-Brunswick (N-B)	1,06	0,91
Ontario (Ont)	1,16	0,60
Nouvelle-Ecosse (N-É)	1,04	0,56
Alberta (Alb)	1,12	0,33
Manitoba (Man)	1,18	0,45
Terre-Neuve (T-N)	1,01	0,42
Ile-du-Prince-Edouard (IPE)	1,04	0,48
Saskatchewan (Sask)	1,11	0,26
Colombie-Britannique (C-B)	1,15	0,29
Canada	1,14	0,96

Le graphique 1 illustre les données du tableau 3.

Graphique 1 : Indice de vitalité linguistique pour les francophones et les anglophones selon la province



On y constate que le groupe anglophone possède un indice de vitalité linguistique supérieur au groupe francophone partout au Canada, c'est-à-dire que le pouvoir d'attraction de l'anglais domine largement celui du français et lui permet de gagner des locuteurs, son IVL étant supérieur à 1 pour toutes les provinces canadiennes. L'IVL des anglophones est d'ailleurs le plus élevé au pays...au Québec! En comparaison, le groupe francophone possède un indice inférieur à 1 pour toutes les provinces sauf au Québec. Ceci indique que le groupe francophone perd des locuteurs dans toutes les provinces excepté au Québec, où le français est faiblement attractif. A l'échelle canadienne, les francophones ont un IVL de 0,96 et les anglophones en ont un de 1,14. Globalement, le français perd des locuteurs au Canada tandis que l'anglais en gagne.

3.0 Le financement des universités

Le tableau 4 donne la liste des universités de langue française ou bilingues pour les provinces autres que le Québec ainsi que leur mode de fonctionnement (unilingue, bilingue).

Tableau 4: Universités de langue française ou bilingues hors-Québec

Université	Province	Bilingue/ Unilingue	Proportion de cours en français
Moncton	N-B	U	1
Ste-Anne	N-E	U	1
Ottawa/St-Paul	Ont	B	0,315 ⁷
Laurentienne/Sudbury/Hearst	Ont	B	0,17
Collège universitaire Glendon (York)	Ont	B	0,5
Faculté St-Jean	Alb	B ⁸	1
Collège universitaire St- Boniface	Man	U	1

Notons que seuls cinq des neuf provinces hors-Québec (le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ontario, l'Alberta et le Manitoba) possèdent des universités offrant des cours ou programmes en langue française. Comme la signification du mode de fonctionnement « bilingue » n'est pas rigoureusement établie et ne signifie pas nécessairement que tous les programmes soient offerts en version française ou anglaise ou que les deux langues jouissent d'un statut rigoureusement équivalent au sein de l'institution, il a fallu trouver une façon de calculer la fraction du budget qui allait aux programmes en français au sein de chaque institution. Nous avons cherché à représenter la part du budget total qui allait au français en faisant le décompte du nombre de cours donnés dans cette langue dans chaque institution bilingue et en multipliant le budget total de l'université par la proportion de cours donnés en français. Ceci donne une approximation du financement accordé au français dans les institutions bilingues.

Au Québec, il n'y a pas d'institutions universitaires bilingues, mais on y trouve trois universités de langue anglaise; McGill, Concordia et Bishop's.

Les revenus totaux, en tenant compte de la proportion de cours en français ainsi que des revenus imputables aux gouvernements provincial et fédéral et des revenus « autres » (fondations, revenus provenant de la vente de produits et services, contributions du privé, frais de scolarité) sont représentés au tableau 5. Les données financières proviennent de la CAUBO (Canadian Association of University Business Officers)⁹.

⁷ Le bureau du registraire ayant refusé de nous indiquer la proportion de cours en français à l'université d'Ottawa, nous avons estimé que celui-ci correspondait au pourcentage de francophones dans cette institution, soit 31,5%. Cette approximation est probablement généreuse étant donné que la plupart des cours gradués ainsi que les cours de troisième et quatrième année se donnent en anglais (ceci varie selon les facultés). Un calcul rapide donnera donc nettement moins que le tiers de cours en français.

⁸ La Faculté St-Jean fonctionne uniquement en français, mais, comme elle est rattachée à une institution entièrement anglophone (University of Alberta), nous la considérons comme bilingue.

⁹ www.caubo.ca

Tableau 5 : Revenus des institutions universitaires minoritaires¹⁰

Province	Revenu total de la province (\$)	Revenus totaux minorité (\$)	Revenus du provincial (\$)	Revenus du fédéral (\$)	Revenus « autres » ¹¹ (\$)
	Total	Sommes versées aux institutions de la minorité			
Québec	4 431 489 000	1 227 176 000	506 573 000	187 696 000	409 939 000
Nouveau-Brunswick	392 638 000	101 798 000	58 900 000	7 823 000	14 280 000
Ontario	6 744 316 000	204 600 000	82 905 000	30 433 000	46 197 000
Nouvelle-Écosse	722 687 000	11 604 000	3 900 000	1 682 000	3 451 000
Alberta	1 621 640 000	2 992 000	1 564 000	441 000	552 000
Manitoba	655 725 000	21 567 000	10 135 000	5 245 000	4 107 000
Terre-Neuve	285 844 000	0	0	0	0
Ile du Prince Edouard	91 438 000	0	0	0	0
Saskatchewan	719 042 000	0	0	0	0
Colombie-Britannique	2 522 316 000	0	0	0	0

En faisant le total des sommes de la colonne « Revenu total de la province » pour toutes les provinces autres que le Québec, on obtient 13 755 646 000\$ de revenus totaux des universités minoritaires et majoritaires.

Tableau 6 : Somme des revenus des institutions universitaires minoritaires

	Revenus totaux minorité (\$)	Revenus du provincial (\$)	Revenus du fédéral (\$)	Revenus « autres » (\$)
Minorité anglaise	1 227 176 000	506 573 000	187 696 000	409 939 000
Minorité française	342 561 000	157 404 000	45 624 000	68 587 000

On constate, en consultant le tableau 6, que les revenus totaux attribués au français dans les universités hors-Québec atteignaient 342 millions de dollars en 2002-2003. Comparativement, la part attribuée à l'anglais au Québec atteignait 1 milliard 227 millions de dollars, soit presque 4 fois celle attribuée au français hors-Québec. Les anglophones raflent d'ailleurs 27,7% des fonds destinés aux universités au Québec alors qu'ils n'en constituent que 8,4% de la population.

Rappelons qu'il y avait 599 797 anglo-québécois et 986 922 francophones hors-Québec au recensement de 2001. En tenant compte de cette proportion, on peut donc dire que chaque anglo-québécois est financé six fois plus que chaque francophone hors-Québec pour ce qui est des revenus totaux. La disproportion est de 5 pour 1 en ce qui concerne les revenus du provincial, de presque 7 pour 1 pour le fédéral et de presque 10 pour 1 pour les revenus « autres ».

3.1 Équité de financement

On constate que les sommes ne sont pas équitablement réparties entre les groupes linguistiques. Analysons la chose systématiquement. Définissons un financement *équitable* comme correspondant à un pourcentage du budget destiné aux universités minoritaires équivalent au pourcentage de la communauté minoritaire dans la population de langue officielle d'une province donnée¹². Notons que nous considérons le poids relatif des anglophones ou francophones parmi la population anglophone et francophone totale en excluant les allophones du calcul. Ceci est nécessaire étant donné que des universités « allophones » n'existent pas et que les argents sont répartis entre les deux groupes linguistiques de langue officielle. Ce critère nous semble pertinent pour juger de l'attribution des budgets. Une façon simple de calculer si le financement est équitable est de faire le ratio entre la proportion du budget qui va au groupe

¹⁰ Notons qu'au Québec la minorité est considérée comme étant la population de langue anglaise alors que dans les autres provinces, le chiffre se réfère aux populations de langue française.

¹¹ Les revenus « autres » sont composés des revenus provenant des fondations des universités, des contributions du secteur privé, des frais de scolarité, de la vente de produits et services, des dons faits par les individus.

¹² Nous utiliserons les données selon la langue maternelle.

minoritaire et la proportion de ce groupe dans la population de langue officielle (anglophone et francophone) de la province¹³. Un ratio inférieur, égal ou supérieur à 1 indiquera si le groupe minoritaire est sous, équitablement ou sur-financé. Le tableau 7 donne le calcul du pourcentage des anglophones et francophones dans la population totale de langue officielle pour chaque province. Notons qu'au Québec, il y a 9,3% d'anglophones dans la population de langue officielle qui, pour sa part, compose 90% de la population du Québec ($(8,4 / 90) \times 100 = 9,3$).

Tableau 7: Population selon la langue maternelle pour chaque province.

Province	Pourcentage anglophone (%)	Pourcentage francophone (%)	Pourcentage des groupes de langue officielle dans la population totale (%)	Pourcentage des anglophones dans la population de langue officielle (%)	Pourcentage des francophones dans la population de langue officielle (%)
Québec (Qc)	8,4	81,6	90	9,3	90,7
Nouveau-Brunswick (N-B)	65,1	33,3	98,4	66,2	33,8
Ontario (Ont)	71,8	4,5	76,3	94,1	5,9
Nouvelle-Ecosse (N-É)	93,1	3,9	97	96,0	4,0
Alberta (Alb)	81,9	2,1	84	97,5	2,5
Manitoba (Man)	75,9	4,2	80,1	94,8	5,2
Terre-Neuve (T-N)	98,4	0,5	98,9	99,5	0,5
Ile-du-Prince-Edouard (IPE)	94,0	4,4	98,4	95,5	4,5
Saskatchewan (Sask)	85,8	1,9	87,7	97,8	2,2
Colombie-Britannique (C-B)	74,1	1,5	75,6	98,0	2,0
Canada	59,5	22,9	82,4	72,2	27,8

Les calculs d'équité de financement utiliseront les données des deux dernières colonnes du tableau 7 pour indiquer l'équité de répartition des budgets.

Au cours de ce texte, nous alternerons entre les calculs utilisant la **population de langue officielle** seulement aux fins de vérifier l'équité de financement (soit la répartition relative) et nous utiliserons la **population totale** pour indiquer comment l'argent est répartie de façon absolue. Ces deux visions sont complémentaires et permettent de mieux cerner la situation.

Le tableau 8 donne dans la deuxième colonne le pourcentage de la population minoritaire de langue officielle (selon la langue maternelle) dans les différentes provinces canadiennes. La troisième colonne donne le pourcentage du budget destiné aux universités que cette minorité reçoit (pour les institutions unilingues et bilingues). La quatrième colonne fournit le ratio entre la colonne 3 et 2. Par exemple, pour le Québec, on divise 27,7 par 9,3 pour obtenir 3,0 (arrondi).

Tableau 8: Ratio entre pourcentage des revenus totaux des institutions minoritaires et poids démographique de la minorité dans la **population de langue officielle** pour les provinces canadiennes.

Provinces	Poids du groupe minoritaire (%)	Pourcentage des revenus totaux (%)	Ratio colonne (3/2)
(1)	(2)	(3)	(4)
Québec	9,3	27,7	3,0
Nouveau-Brunswick	33,8	25,9	0,8
Ontario	5,9	3,0	0,5

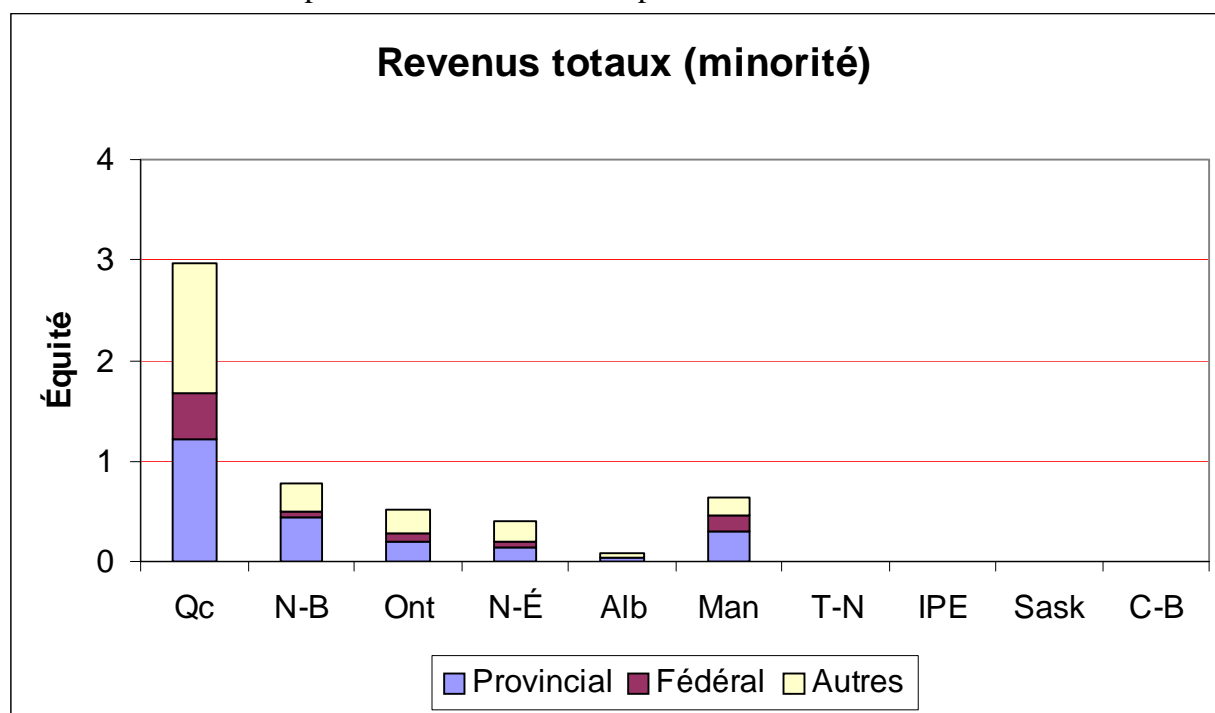
¹³ Les allophones ne sont pas inclus dans le calcul car il n'y a aucun budget investi dans des universités « allophones ». Leur part du budget doit donc être distribuée proportionnellement entre les groupes francophones et anglophones.

Nouvelle-Écosse	4,0	1,6	0,4
Alberta	2,5	0,2	0,07
Manitoba	5,2	3,3	0,6
Terre-Neuve	0,5	0,0	0
Ile-du-Prince - Edouard	4,5	0,0	0
Saskatchewan	2,2	0,0	0
Colombie-Britannique	2,0	0,0	0

On remarque, en consultant le tableau 8, que les anglo-québécois, avec un ratio de 3,0 pour les institutions universitaires, sont la minorité dont les universités sont les mieux financées au Canada. Toutes les autres provinces sous-financent leur réseau francophone de façon sévère. Notons en particulier que l'Ontario, la province la plus riche du Canada, ne finance aucune institution universitaire unilingue française malgré la présence de plus d'un demi-million de franco-ontariens sur son sol et ses institutions bilingues sont financées à un ratio de 0,5 seulement.

Le graphique 2 résume les données du tableau 8.

Graphique 2 : Ratio du pourcentage du revenu total des institutions universitaires sur le pourcentage de la population pour la minorité selon les provinces canadiennes.



Les revenus des universités ont été séparés selon leur provenance (gouvernement provincial, fédéral ou autre). On remarque tout de suite que le Québec se démarque de l'ensemble des autres provinces canadiennes de par les revenus très élevés du système universitaire anglophone (presque trois fois supérieurs au ratio de 1 nécessaire pour garantir l'égalité entre pourcentage du budget et pourcentage de la population minoritaire). Les trois composantes du revenu, soit les revenus provenant du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral et les revenus « autres » sont proportionnellement plus importantes pour les institutions anglophones au Québec que pour les institutions francophones des autres provinces. Les revenus des institutions de langue française sont beaucoup moins élevés dans les autres provinces et se trouvent sous le ratio de 1 qui garantirait l'équité entre revenus et taille du groupe minoritaire.

Une décomposition du pourcentage du revenu des institutions de la minorité selon la source en fonction de la population totale (et non selon la population de langue officielle seulement) est présentée au tableau 9.

Tableau 9: Poids démographique dans la **population totale** et pourcentage des revenus universitaires qui vont aux institutions de la minorité selon la source et la province.

Province	Qc	N-B	Ont	N-E	Alb	Man	T-N	IPE	Sask	C-B
Poids de la minorité (%)	8,4	33,3	4,5	3,9	2,1	4,2	0,5	4,4	1,9	1,5
Revenus provincial (%)	21,3	33,9	3,4	1,7	0,2	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Revenus fédéral (%)	29,7	28,0	3,9	2,5	0,2	7,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Revenus « autres » (%)	38,8	15,3	2,4	1,5	0,2	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0

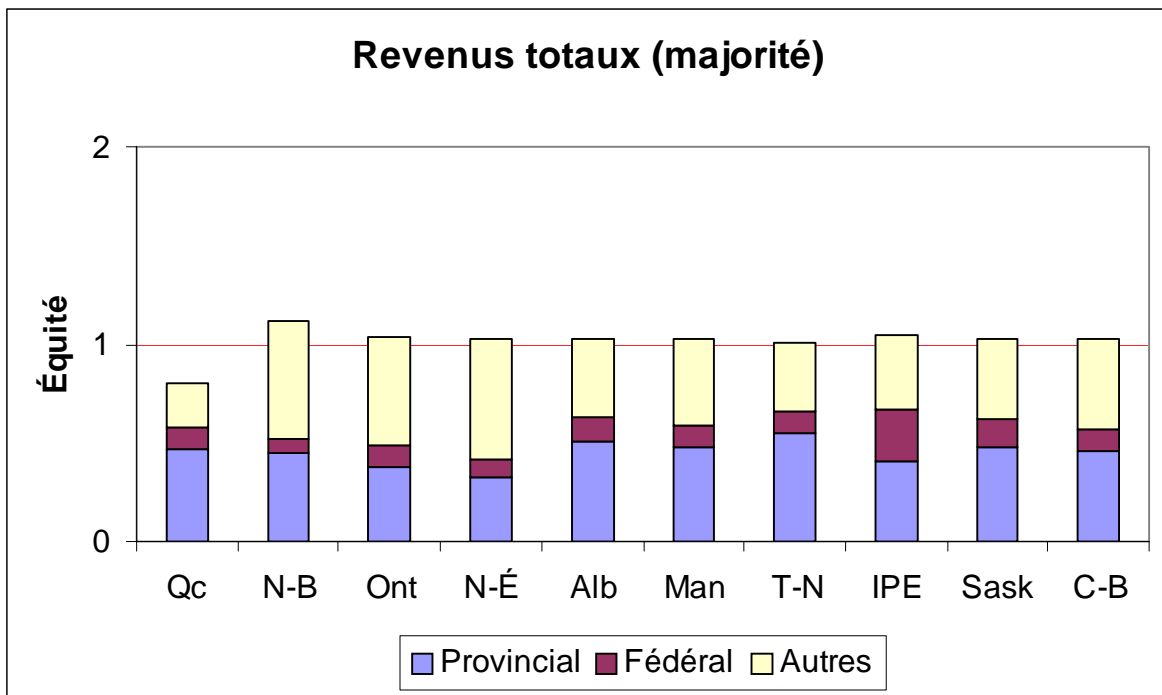
Les anglophones reçoivent 21,3%, 29,7% et 38,8% des fonds du provincial, fédéral et des revenus « autres », soit 2,5, 3,5 et 4,6 fois leur poids démographique, respectivement, alors qu'ils ne forment que 8,4% de la population québécoise. On remarque que le gouvernement fédéral favorise encore plus les institutions anglophones au Québec que le gouvernement provincial. Les universités anglophones reçoivent également 38,8% des revenus « autres » composés majoritairement de dons faits par des individus et de revenus de fondations.

On peut refaire le même exercice en calculant quelle proportion du budget va aux universités de langue majoritaire dans chaque province (c'est-à-dire les francophones au Québec et les anglophones dans les autres provinces).

Tableau 10: Ratio entre pourcentage des revenus totaux des institutions majoritaires et poids démographique de la majorité dans la **population de langue officielle** pour les provinces canadiennes.

Provinces (1)	Poids du groupe majoritaire (%) (2)	Pourcentage du budget (%) (3)	Ratio colonne (3/2) (4)
Québec	90,7	72,3	0,80
Nouveau-Brunswick	66,2	74,1	1,12
Ontario	94,1	89,8	1,03
Nouvelle-Écosse	96,0	98,4	1,02
Alberta	97,5	99,8	1,02
Manitoba	94,8	96,7	1,02
Terre-Neuve	99,5	100	1,00
Ile-du-Prince - Edouard	95,5	100	1,05
Saskatchewan	97,8	100	1,02
Colombie-Britannique	98,0	100	1,02

Graphique 3 : Ratio du pourcentage du revenu total des institutions universitaires sur le pourcentage de la population pour la majorité selon les provinces canadiennes.



On constate que le Québec est la seule province où les revenus des institutions de la majorité sont inférieurs au poids démographique de celle-ci.

Une synthèse du pourcentage du revenu des institutions majoritaires selon la source est présentée au tableau 11.

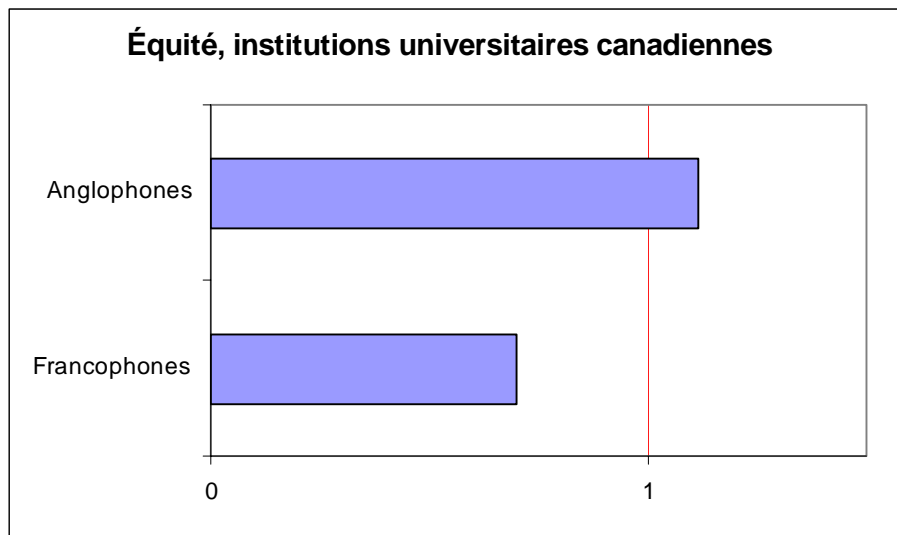
Tableau 11 : Poids démographique et pourcentage des revenus universitaires qui vont aux institutions de la majorité selon la source et la province.

Province	Qc	N-B	Ont	N-E	Alb	Man	T-N	IPE	Sask	C-B
Poids de la majorité (%)	81,6	65,1	71,8	93,1	81,9	75,9	98,4	94,0	85,8	74,1
Revenus provincial (%)	78,6	66,0	88,2	98,3	99,8	96,7	100	100	100	100
Revenus fédéral (%)	70,3	71,9	87,2	95,7	99,8	92,9	100	100	100	100
Revenus « autres » (%)	61,2	84,7	92,2	98,5	99,8	97,7	100	100	100	100

Les francophones reçoivent seulement 78,6%, 70,3% et 61,2% des fonds du provincial, fédéral et des revenus « autres », respectivement, alors qu'ils forment 81,6% de la population québécoise. On remarque que les francophones ne sont guère favorisés par le gouvernement fédéral au Québec et que les revenus « autres » provenant des dons individuels et des fondations sont également très faibles. Cette situation est unique au Canada; partout ailleurs, la majorité reçoit plus que son poids démographique en revenus universitaires.

Enfin, le graphique 9 fait la synthèse des données précédentes.

Graphique 9: Ratio d'équité de financement des universités selon le groupe linguistique au Canada.



On peut constater clairement qu'à l'échelle canadienne, les francophones ne sont pas financés à la hauteur de leur poids démographique. Les anglophones, par contre, sont financés au-delà de leur poids démographique (ratio pour les francophones : 0,70, pour les anglophones : 1,11). Au total, au Canada, les francophones récoltent 19,5% des fonds destinés aux universités, alors qu'ils forment 22,9% de la population tandis que les anglophones récoltent 80,5% des fonds alors qu'ils ne forment que 59,5% de la population canadienne.

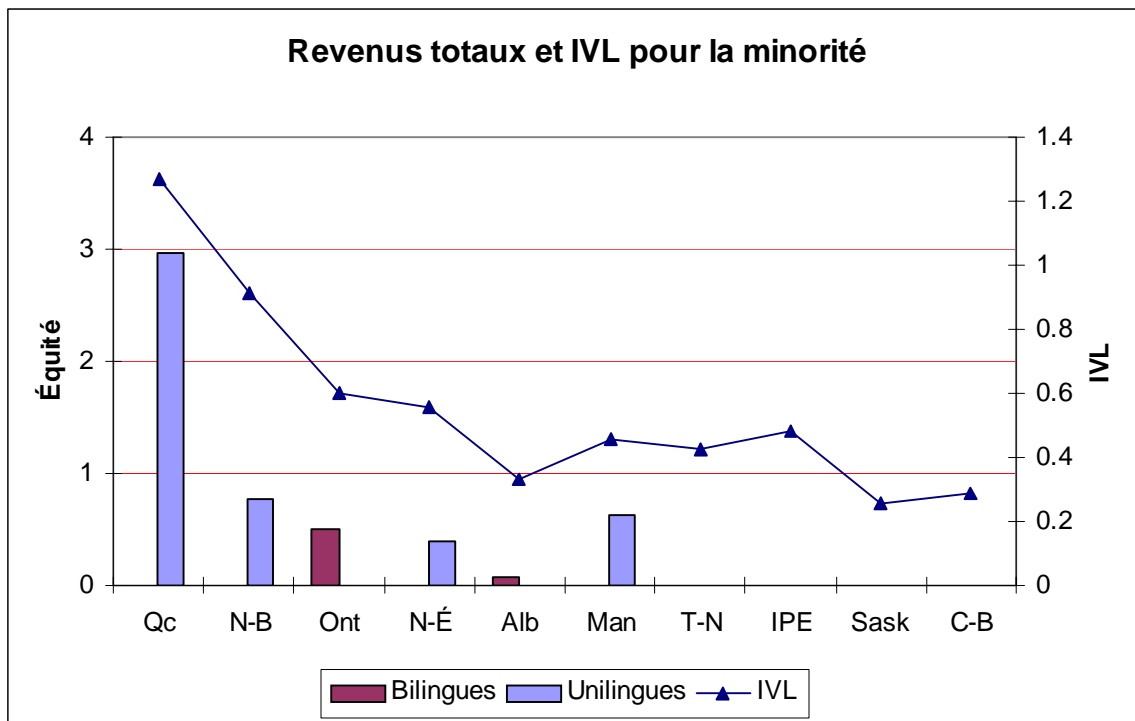
4.0 Équité de financement et vitalité linguistique

La présence d'un système scolaire complet (du primaire à l'université) et adéquatement financé est un des facteurs importants permettant d'assurer la survie et l'épanouissement linguistique des populations minoritaires. Un réseau universitaire permet d'assurer que la recherche et la transmission des connaissances puisse se faire dans la langue maternelle. Une situation où cela est impossible est susceptible d'introduire un bilinguisme que l'on peut qualifier « d'inégalitaire » (suivant la terminologie introduite par le linguiste français Claude Hagège) en réservant les connaissances à une langue et en cantonnant l'autre à des fonctions plus restreintes, et partant, en diminuant son utilité, son attrait et sa pertinence. Cette situation de bilinguisme inégalitaire est susceptible, à terme, de conduire à l'extinction de la langue dominée¹⁴ (ce qui s'exprime, dans les premiers stades, par un indice de vitalité linguistique inférieur à 1, c'est-à-dire que la langue dominée perd des locuteurs). Le financement des institutions universitaires et la vitalité linguistique des communautés minoritaires sont liés.

On peut constater la corrélation entre les deux en superposant les données sur l'équité de financement des universités avec l'indice de vitalité linguistique.

Graphique 10 : Ratio de financement selon le revenu total des institutions universitaires et indice de vitalité linguistique selon la province pour le groupe minoritaire

¹⁴ Claude Hagège, « Halte à la mort des langues », Odile Jacob Ed., 2000, p. 91

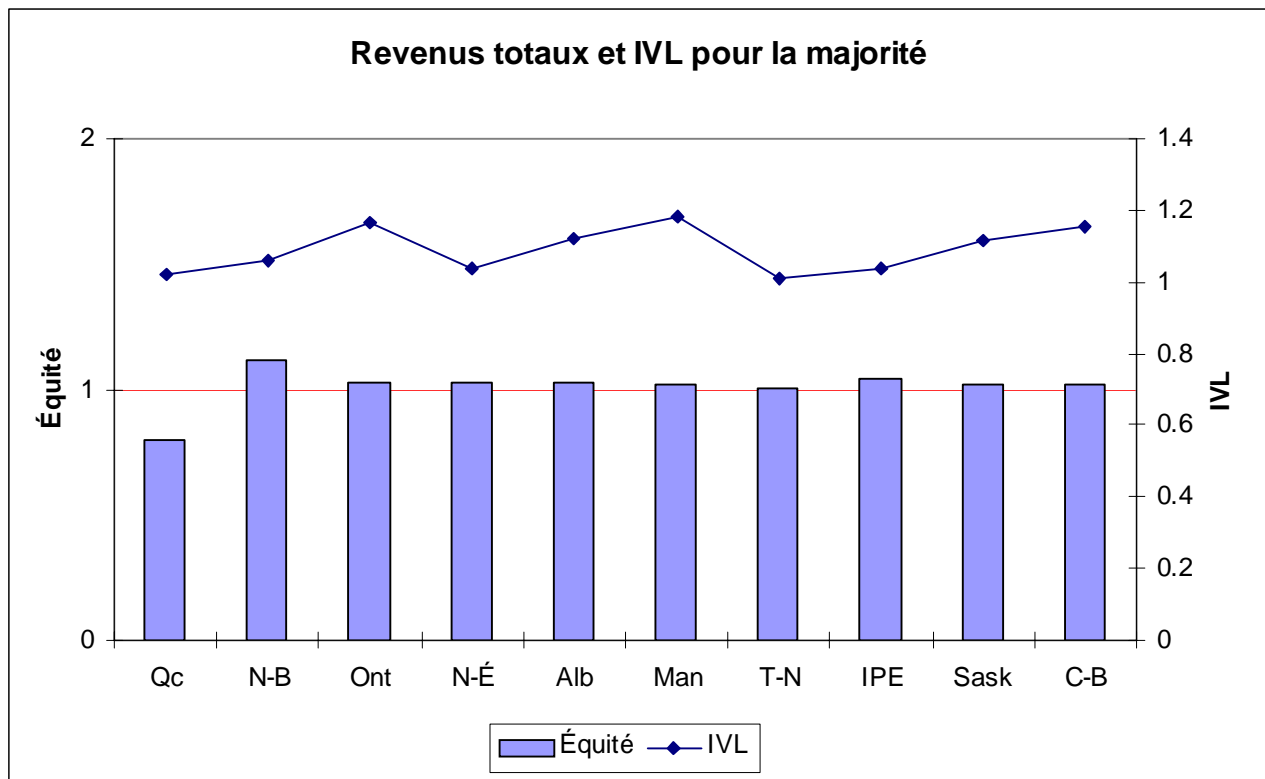


On constate immédiatement qu'il existe une corrélation entre le niveau de financement accordé aux institutions universitaires minoritaires et la vitalité linguistique de ces communautés. Les anglo-québécois ont l'indice de vitalité linguistique le plus élevé de tous les groupes minoritaires et également le plus haut niveau de financement accordé aux institutions universitaires minoritaires de toutes les provinces canadiennes. Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont un IVL très faible, ce qui correspond aussi à l'absence d'institutions universitaires minoritaires sur leur territoire.

Le coefficient de Pearson, qui mesure le degré de corrélation entre deux séries de données, est égal à 0,91 pour les revenus totaux et l'IVL de la minorité. Ce qui signifie que la probabilité que le lien entre ces deux variables soit dû au hasard est inférieure à 0,0002 (soit 1 chance sur 5000). Notons que le seuil généralement accepté pour signifier qu'une corrélation est significative est de 0,05.

Effectuons la même superposition de données pour la majorité.

Graphique 11 : Ratio de financement selon le revenu total des institutions universitaires et indice de vitalité linguistique selon la province pour le groupe majoritaire



On remarque que les franco-québécois ont un des IVL les plus faibles au Canada¹⁵. Le coefficient de corrélation entre l'IVL et l'équité de financement pour la majorité est égal à 0,27, ce qui n'est pas significatif. Ceci signifie que les majorités possèdent un grand pouvoir d'attraction linguistique qui dépend peu du niveau exact des investissements dans ses universités.

5.0 Taux de diplomation selon le groupe linguistique

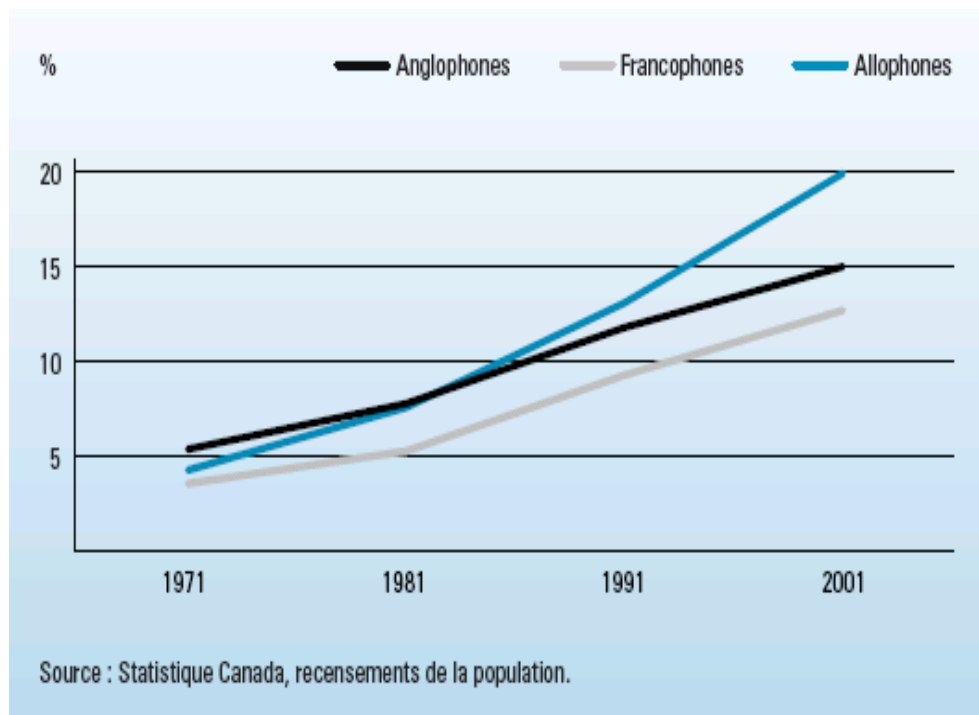
On peut également se questionner sur l'impact qu'a le sous-financement des universités francophones sur le taux de diplomation des francophones au Canada. Des données tirées des recensements¹⁶ indiquent que si les anglophones et les francophones démontrent une augmentation continue du taux de diplomation depuis 1971¹⁷, les francophones (avec 13% de détenteurs de diplômes universitaires) arrivaient encore en troisième position au Canada en 2001, derrière les allophones (avec 20%) et les anglophones (avec 15%).

Graphique 12: Taux de diplomation selon le groupe linguistique et l'année

¹⁵ Celui des Terre-Neuviens est sensiblement équivalent, mais il est utile de rappeler que l'immigration est presque nulle à Terre-Neuve, les anglophones n'ont donc que très peu d'allophones à assimiler et ainsi le ratio entre langue d'usage et langue maternelle est nécessairement quasi-unitaire.

¹⁶ Jean-Pierre Corbeil, « Les groupes linguistiques au Canada : 30 ans de scolarisation », *Tendances sociales canadiennes*, Statistiques Canada, Hiver 2003.

¹⁷ Les allophones ont un taux qui augmente encore plus vite, mais la raison de ce phénomène est que la sélection d'une partie des immigrants se fait sur diplôme.



Si on découpe les données selon les classes d'âge, on constate que chez les 25-34 ans, en 2001, 23% des francophones détenaient un diplôme universitaire comparativement à 24% des anglophones. Un léger écart de diplomation subsiste même chez les jeunes générations.

Ces données fournissent un portrait synthétique pour tout le Canada. Elles ne permettent cependant pas de connaître les taux de diplomation des groupes linguistiques pour chaque province et comment ceux-ci sont affectés par le financement des institutions.

Une étude en provenance de l'Ontario nous indique que l'offre de programmes en français influence le « taux de participation » (c'est-à-dire l'inscription à un programme universitaire) des francophones aux études postsecondaires. En 1994, dernière année pour laquelle des données étaient disponibles, le taux de participation des francophones aux études postsecondaires était égal à 71% de celui de la population ontarienne en général. A partir de ces données, on peut conclure que le sous-financement du réseau francophone, en limitant le nombre de places, l'offre et la qualité des programmes en français au Canada, a contribué et contribue encore à diminuer la participation des francophones aux études supérieures, donc à diminuer leur taux de diplomation universitaire¹⁸.

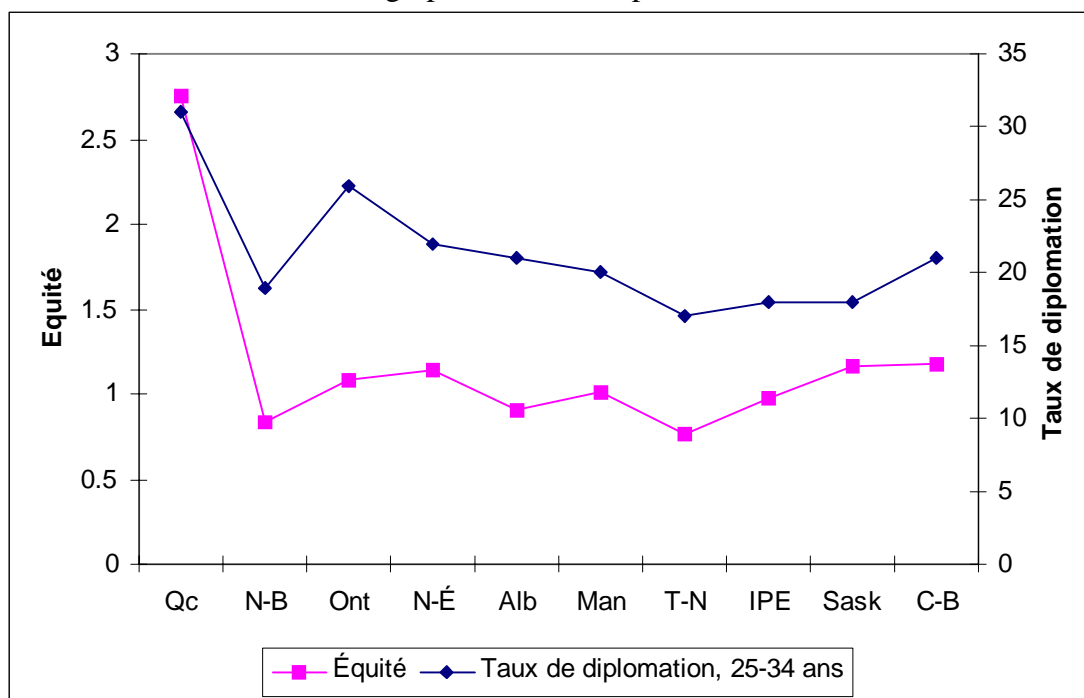
La situation est encore plus intéressante au Québec, où l'on constate que le taux de diplomation global est tiré à la hausse par les anglo-québécois, ceux-ci étant en moyenne beaucoup plus scolarisés que les francophones. Ainsi, le recensement de 2001 indiquait qu'au Québec, seulement 23% des francophones âgés de 25 à 34 ans détenaient un diplôme universitaire comparativement à 31% des anglophones de la même classe d'âge (les allophones ont un taux de diplomation de 30%). Les données du Ministère de l'éducation du Québec indiquent que pour 2002, les universités anglophones remettaient 29% des baccalauréats, 25% des maîtrises et 33% des doctorats. Les anglophones de 30 à 39 ans sont d'ailleurs proportionnellement deux fois plus nombreux à détenir une maîtrise ou un doctorat que les francophones¹⁹. Les anglo-québécois bénéficient d'un réseau universitaire financé largement au-dessus de leur poids démographique et ce sur-financement est corrélé avec le taux de diplomation.

Le sous-financement des institutions francophones au Canada est lié au taux de diplomation plus faible des francophones comparativement aux anglophones tandis que le sur-financement des institutions anglophones est lié au plus haut taux de diplomation des anglophones. Le graphique 13 superpose l'équité de financement selon le revenu des universités anglophones au taux de diplomation des anglophones.

¹⁸ Normand Frénette et Saeed Quazi, « Some long term lessons from minority language education in Ontario », *Canadian Journal of Higher Education*, Vol. No, 1999.

¹⁹ Jean-Pierre Corbeil, « Les groupes linguistiques au Canada : 30 ans de scolarisation », *Tendances sociales canadiennes*, Statistiques Canada, Hiver 2003.

Graphique 13 : Équité de financement selon le revenu total des universités anglophones et taux de diplomation des anglophones selon la province.



On constate que le taux de diplomation des anglophones de 25-34 ans suit de près la proportion de financement des universités anglophones. La donnée la plus intéressante est celle du Québec : au plus haut ratio de financement correspond le plus haut taux de diplomation des anglophones au pays.

6.0 Conclusion

Au cours de ce texte, nous avons fait des liens entre le financement des universités, la vitalité des langues au Canada et le taux de diplomation. Nous avons démontré que la vitalité linguistique des communautés minoritaires est liée au financement des universités dont elles disposent. La vitalité linguistique des communautés francophones est la plus médiocre là où le système universitaire est le moins bien financé. A contrario, la vitalité linguistique des anglophones est forte au Québec là où ils disposent précisément d'un réseau d'institutions étendu et solidement financé. Ces deux facteurs sont étroitement corrélés. Le degré de « complétude institutionnelle », si l'on considère que le financement des universités en constitue une composante importante, affecte donc la vitalité linguistique des communautés minoritaires, pour utiliser la terminologie du professeur Raymond Breton.

Au Canada

Les francophones ont un indice de vitalité linguistique de 0,96 au Canada tandis que celui des anglophones est de 1,14. Les francophones reçoivent seulement 19,5% des fonds destinés aux universités alors qu'ils représentent 22,9% de la population canadienne tandis que les anglophones, qui ne représentent que 59,5% de la population, reçoivent 80,5% des fonds. Si les institutions de langue française étaient financées à la hauteur du poids démographique des francophones, c'est 615 millions de dollars de plus par année qui iraient aux universités francophones, ce qui représente plus de deux fois le budget annuel de fonctionnement donné à l'université McGill par le gouvernement du Québec, c'est-à-dire suffisamment d'argent pour faire fonctionner deux grandes universités de langue française en Ontario. Le sur-financement dont jouissent les institutions anglophones leur permet d'offrir plus de programmes de meilleure qualité et d'offrir plus de places d'études que les institutions francophones. Ceci permet au groupe anglophone d'assimiler linguistiquement une proportion d'allophones beaucoup plus grande que leur poids démographique. Rappelons que 2,48 millions d'allophones et de francophones avaient effectué un transfert linguistique vers l'anglais selon les données du dernier recensement.

Le taux de diplomation des francophones au Canada est toujours inférieur à celui des anglophones selon les données du dernier recensement. Ceci est également corrélé au financement des institutions universitaires.

L'égalité des groupes linguistiques en matière d'éducation est loin d'être atteinte en ce qui concerne le niveau universitaire.

Au Québec

Les universités anglophones sont largement sur-financées au Québec (au triple du poids démographique des anglophones) tandis que les institutions de la majorité sont sous-financées, un fait unique au Canada. Ce sous-financement est présent autant au palier provincial qu'au niveau fédéral²⁰. Il est particulièrement intéressant de noter que les universités anglophones vont chercher jusqu'à 32% des sommes destinées à la recherche en Sciences et en Génie investies par les fondations du gouvernement fédéral soit : le National Sciences and Engineering Research Council (NSERC), le Canada Institutes of Health Research (CIHR), le Canada Foundation for Innovation (CFI), et les Canada Research Chairs. Notons aussi que les universités anglophones abritent 3,27 fois plus d'argent dans leurs fonds de dotation que les universités francophones, soit 805 contre 247 millions de dollars (le fonds de McGill abrite à lui seul 737 millions de dollars)²¹.

Les franco-québécois représentent 19,6% de la population canadienne, mais reçoivent seulement 17,6% des revenus totaux au Canada et 72,3% des revenus au Québec. Si le groupe majoritaire était *équitablement* financé au Québec, ce sont 813 millions de dollars par année de plus qui iraient dans les institutions de la majorité. Le sur-financement des institutions anglophones n'introduit-il pas une distorsion dans les rapports entre anglophones et francophones au Québec en donnant à ces premiers un pouvoir et une influence largement supérieurs à leur poids démographique? Ainsi, l'indice de vitalité linguistique de l'anglais domine largement celui du français au Québec (1,27 contre 1,02). Une étude basée sur les données du recensement de 2001 portant sur la langue de travail²² indique que l'anglais est largement sur-utilisé au travail en égard au poids démographique des anglophones et demeure la langue de la mobilité sociale ascendante au Québec²³. Les entreprises issues de recherches menées dans les institutions anglophones n'imposent-elles pas *naturellement* l'anglais comme langue de travail à Montréal? Une autre étude²⁴ fait état du fait que les transferts linguistiques des allophones au Québec se font vers l'anglais à un niveau cumulatif voisinant les 63%, soit à un niveau ne permettant pas de maintenir le poids relatif des francophones dans la population sur le long terme. Combien des 161 000 personnes ayant effectué un transfert linguistique vers l'anglais au Québec ont étudiées dans les institutions anglophones? Le sur-financement du système universitaire anglophone, en accordant un poids effectif à la communauté anglophone proche de 30% au Québec (et proche de 50% à Montréal où se concentre l'immigration), n'est-il pas partiellement responsable du fait que la communauté anglophone jouisse d'un pouvoir sur la langue de travail et les taux de transferts linguistiques largement supérieurs à sa taille réelle au Québec? Le sous-financement des institutions francophones partout au Canada n'est-il pas partiellement responsable du fait que la vitalité linguistique des francophones est très faible presque partout, c'est-à-dire que l'assimilation à la langue dominante progresse? Comme le dit Dyane Adam : « Finalement, pour combattre l'érosion progressive des communautés minoritaires francophones, il faut réparer les injustices du passé en assurant une égalité réelle en matière d'éducation ». L'assimilation linguistique n'est pas simplement « une réalité de la vie » comme le disait le premier ministre fédéral Jean Chrétien, mais semble plutôt être une conséquence des choix budgétaires faits par les provinces canadiennes et par le gouvernement fédéral. La *Loi sur les langues officielles* du Canada, en enchâssant dans la charte des droits une égalité juridique des langues sans se soucier des conditions nécessaires à l'atteinte de l'égalité *réelle*, a conduit à cautionner un bilinguisme inégalitaire au Canada, situation pernicieuse qui condamne –en l'absence d'un

²⁰ De plus, il est à noter que le Québec récolte 24,4% des revenus universitaires au Canada alors qu'il forme 24,0% de la population canadienne. Il est donc faux de prétendre, comme le fait la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) dans une étude publiée en 2003, que les universités Québécoises sont sous-financées de 375 millions par année comparativement aux universités canadiennes.

²¹ « Sondage sur les placements des universités : Fonds de dotation et de pension au 31 décembre 2003 », CAUBO, mai 2004.

²² Pierre Serré, « Portrait d'une langue seconde : le français comme langue de travail au Québec au recensement de 2001 », *L'Action Nationale*, septembre 2003.

²³ Fait intéressant, la proportion de places d'études dans le réseau anglophone québécois augmente avec le niveau de scolarité. Elle passe de 10% au primaire et au secondaire, à 15% dans les CEGEP, à 25% dans les universités (calcul des auteurs basé sur les chiffres du MEQ). Plus on s'élève dans l'échelle du savoir, plus on offre de places d'études en anglais au Québec. Il y a une structuration linguistique du savoir au Québec.

²⁴ Charles Castonguay, « Analyse critique de l'amélioration de la situation du français observée en 2001 - Quelle est la force d'attraction réelle du français au Québec ? », *Le Devoir*, 10 décembre 2003.

changement de cap majeur et inédit dans l'histoire canadienne- au dépérissement les communautés francophones au pays.